
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE

OBJET :

Rue Hippolyte Pina.

Réglementation du stationnement et de la circulation.

Branchement d'une canalisation d'eau potable.

Le Maire,

Président de l'E.P.T. Grand Paris Grand Est,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue Hippolyte Pina, pendant la durée des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable.

ARRÊTE

- **Article 1.- Du 30 janvier au 13 février 2019**, rue Hippolyte Pina, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur une longueur de 20 mètres de part et d'autre du n° 54 au droit du chantier.
- **Article 2.- Du 30 janvier au 13 février 2019**, rue Hippolyte Pina, la circulation s'effectuera sur une voie rétrécie au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- **Article 3.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 4.-** La signalisation, y compris celle des déviations, sera mis en place et entretenue par l'entreprise responsable des travaux.
- **Article 5.-** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 6.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- **Article 7.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
 - Conseil Départemental - 7-9, rue du 8 Mai 1945 - 93190 LIVRY GARGAN,
 - VEOLIA Ile De France - 63, rue de Verdun - 93160 NOISY LE GRAND,
 - L'E.P.T. Grand Paris Grand Est - 11, boulevard du Mont d'Est - 93160 NOISY-LE-GRAND,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 10 décembre 2018.

Le Maire,

Président de l'E.P.T. Grand Paris Grand Est,

Michel TEULET